



SMAEPA de Crécy-la-Chapelle, Boutigny et environs (Siren : 200091023)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	Crécy-la-Chapelle
Arrondissement	Meaux
Département	Seine-et-Marne
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	01/01/2020
Date d'effet	01/01/2020

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie
Numéro et libellé dans la voie	3 place de l'Hôtel de ville
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	77580 CRECY LA CHAPELLE
Téléphone	01 64 63 94 36
Fax	01 64 63 84 47
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Aucune contribution budgétaire
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	18 834
Densité moyenne	111,80

Périmètres

Nombre total de membres : 2

- Dont 2 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
77	CA Coulommiers Pays de Brie (200090504)	CA
77	CA du Pays de Meaux (200072130)	CA

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 3

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <p>- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)</p> <p><i>Le syndicat exerce, en lieu et place des collectivités adhérentes, toutes les compétences résultant de la mise en œuvre du service d'eau potable définies par les articles L. 2224-7 et L. 2224-7-1 du Code général des collectivités territoriales : la production par captage ou pompage, la protection des points de prélèvements, le traitement, le transport, le stockage et la distribution d'eau destinée à la consommation humaine. Le syndicat peut ainsi par voie de conventionnement avec des collectivités non membres du syndicat : acheter de l'eau en gros (notamment si sa propre production est insuffisante pour garantir la continuité du service distribution) et/ou vendre de l'eau en gros et dans le respect des règles de la commande publique.</i></p> <p>Par substitution</p>
<p>- Assainissement collectif</p> <p><i>assainissement collectif des eaux usées : collecte/ Transport/ Traitement, non compris les réseaux d'eaux pluviales</i></p> <p>Par substitution</p>
<p>- Assainissement non collectif</p> <p><i>assainissement non collectif : contrôle et réhabilitation des installations</i></p> <p>Par substitution</p>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2020 - millésimée 2017)